

Allocution
du ministre délégué aux Affaires autochtones
et au Développement du Nord québécois,
monsieur Michel Létourneau,

à l'occasion du colloque organisé par le Centre de
recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté
(CRIEC)

« États, mouvements sociaux et racisme : des effets de
la nouvelle conjoncture »

Université du Québec à Montréal, le 19 mars 2003

L'allocution prononcée fait foi

Salutations d'usage

M^{me} Micheline Labelle, directrice du CRIEC

M^{me} Michelle Audette, présidente de l'Association des femmes autochtones,

M. Roméo Saganash, directeur des relations avec le Québec, Grand conseil des Cris,

M. Armand McKenzie, avocat Conseil des Innus de Nitassinan,

Mr. Salé,

Mesdames, messieurs,

C'est pour moi un plaisir de prendre part à ce troisième panel qui porte sur les ententes avec les peuples autochtones et la lutte au racisme. J'en profite, au passage, pour remercier la directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, madame Micheline Labelle, de son invitation et la féliciter pour l'organisation de cette journée.

Ce volet du colloque, portant plus spécifiquement sur les Autochtones, m'apparaît essentiel et m'interpelle à un plus haut point.

On le sait, les questions autochtones sont souvent complexes et presque toujours ramifiées étant à la fois historiques, juridiques et éminemment politiques. Cependant, elles ne doivent plus se limiter à de savants débats entre historiens et juristes. Lorsqu'on parle des Autochtones, on parle d'abord d'hommes, de femmes, de jeunes et d'aînés dont le destin collectif et individuel constitue une source de préoccupation autant pour eux que pour nous tous. La question autochtone n'est pas qu'un dossier parmi tant d'autres pour le gouvernement. Il s'agit incontestablement d'un enjeu de société.

Au Québec, 11 nations autochtones, distinctes, bien vivantes et en pleine expansion démographique occupent le territoire avec les Québécois.

Comme on le sait, la majorité d'entre elles vivent dans un état de dépendance économique et les causes de cette situation sont beaucoup plus complexes que certains veulent bien le croire. Qu'on pense seulement aux difficultés qu'entraînent les conflits entre tradition et modernité et qui affectent dramatiquement les jeunes.

(Le tiers de la population autochtone au Québec a moins de 15 ans.) Décrochage scolaire, chômage, suicide, violence sont malheureusement au cœur des préoccupations des Autochtones. Au lieu de juger, il faut plutôt chercher à comprendre et à trouver des solutions, même si cela, vous en conviendrez, est plus facile à dire qu'à faire. Pour tous les Québécois, les 11 nations autochtones devraient constituer une richesse au plan social, culturel et même économique.

Dans la vie au quotidien, la cohabitation entre Autochtones et non-Autochtones engendre souvent de la méfiance, de l'incompréhension, de la frustration et des préjugés tenaces, sources inévitables de racisme. Par sa volonté de construire des liens, au-delà des différences entre Autochtones et non-Autochtones, le gouvernement du Québec doit donc composer avec cette réalité.

Comment réussir à rapprocher les Québécois et les nations autochtones en suscitant entre eux un climat favorable à une paix sociale et à une équité au plan économique ?

La voie du dialogue et de la négociation

Ma conviction est qu'au Québec, en matière autochtone, il faut continuer à privilégier la voie du dialogue et de la négociation, en vue de la conclusion

d'ententes. Mon expérience dans le Nord-du-Québec, qui s'est concrétisée par la signature de deux importantes ententes avec les Cris (*La paix des braves*) et les Inuit (*Sanarrutik*), me le démontre clairement et je vous en reparlerai dans quelques instants.

Je crois donc aux vertus du dialogue dans un climat de respect mutuel. Il faut l'offrir pour le recevoir. Comme nous disons, le respect engendre le respect. René Lévesque a déjà déclaré à ce sujet et je me permets de le citer : « Nous avons dramatiquement besoin de nous parler, de mieux nous connaître et de nous comprendre », en parlant de nos relations avec les Autochtones. Cela est toujours d'actualité aujourd'hui.

Le dialogue favorise les chances de s'entendre et permet de progresser, de faire avancer les choses, alors que les conflits ne font que faire perdurer la méfiance, la marginalisation et les inégalités. À mon avis, la voie juridique ne mène nulle part et nous éloigne les uns des autres sans vraiment apporter de solutions à nos relations.

Les négociations doivent par ailleurs être menées avec le souci des intérêts de toutes les populations en cause. L'équité à rechercher entre Autochtones et non-Autochtones doit se traduire par des chances égales au développement social, communautaire et économique. Cette notion d'équité se doit d'être centrale dans notre approche si l'on ne veut pas creuser un fossé d'incompréhension parmi la population.

Historique de l'action gouvernementale

Avant de vous entretenir des ententes récentes conclues dans la région que j'habite et dont je suis le député, le Nord-du-Québec, il m'apparaît important de situer l'historique de l'action gouvernementale en matière autochtone.

Au passage :
Nord-du-Québec = Ungava
55 % territoire, ± 40 000 Nord québécois
dont | 13 000 cris & 9 000 inuit

Le juge René Dussault, de la Cour d'appel du Québec, qui a coprésidé la Commission royale sur les peuples autochtones de 1991 à 1996, a écrit cette juste réflexion au sujet du rôle de l'histoire : « *Nous ne pouvons pas simplement fermer les yeux sur les erreurs du passé, car nous ne sommes pas prisonniers du passé. C'est pourquoi nous devons nous employer à renouveler notre relation* ».

Un premier pas est entrepris dans les années 70 lorsque le gouvernement québécois lançait le projet de la Baie-James. Les nations crie et inuite font valoir en cour leurs droits sur le territoire. Une décision judiciaire forcera la négociation. Les résultats, vous les connaissez, ce sont la Convention de la Baie-James et du Nord québécois conclue avec les Inuit et les Cris, puis la Convention du Nord-Est québécois, signée avec les Naskapis. Dès ce moment, il était devenu incontournable que le Québec s'entende avec ses nations autochtones, et cela, avant toute mise en valeur des ressources dans un territoire qu'elles habitaient.

En 1985, le gouvernement du Québec a fait un pas de géant relativement à la reconnaissance des droits des Autochtones. À la suite des recommandations du Conseil des ministres présidé par René Lévesque deux ans auparavant, l'Assemblée nationale décidait de reconnaître l'existence de dix nations autochtones, auxquelles s'ajoutait, en 1989, la nation malécite. Cette résolution historique engageait le Québec à poursuivre les négociations portant sur le droit à la culture, la langue et les traditions; le droit de posséder et contrôler des

terres; le droit de chasser, pêcher, piéger, récolter et participer à la gestion des ressources fauniques.

Avec la volonté que les Autochtones participent au développement économique de notre société, la résolution faisait du Québec l'une des législatures les plus avancées en Amérique du Nord en matière de reconnaissance de fait des nations autochtones.

À la fin des années 1990, le gouvernement du Québec franchit une autre étape importante en rendant publiques ses orientations relatives aux affaires autochtones, lui permettant ainsi d'établir des rapports harmonieux basés sur le respect mutuel. Les orientations établies alors avaient pour nom *Partenariat, développement, actions*; elles ont été lancées en 1998 et sont encore en force aujourd'hui. Au cœur de ces orientations : des problèmes urgents à résoudre, dont le chômage et les problèmes sociaux des jeunes.

Ces orientations ont favorisé, entre autres réalisations, la signature d'un nombre important d'ententes : neuf déclarations de compréhension et de respect mutuel, 12 ententes-cadres, lesquelles ont donné lieu à plus de 85 ententes sectorielles touchant la sécurité publique, la faune, la justice, la santé, la culture et l'éducation, et, enfin, 25 ententes de développement économique et communautaire.

La paix des braves et Sanarrutik

Parmi les réalisations dont je suis le plus fier, les ententes que nous avons signées dans le Nord-du-Québec, en 2002, avec les nations crie et inuite, appelées respectivement *La paix des braves* et *Sanarrutik* sont en tête de liste. Cela fait des années que nous travaillons avec ces nations à bâtir une relation dynamique et je peux témoigner aujourd'hui que le dialogue et le respect portent fruit.

La paix des braves signée le 7 février 2002 avec la nation crie a été qualifiée d'historique tant par son ampleur que par ses aspects novateurs. Elle a d'ailleurs été saluée par la communauté internationale, plus particulièrement devant le Groupe de travail sur le projet de Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU par le Grand Conseil des Cris.

C'est une entente politique et économique globale, d'une durée de 50 ans, qui traite de 3 objets principaux : l'établissement d'une relation de nation à nation entre le Québec et les Cris, le développement économique et communautaire de la nation crie et la mise en valeur des ressources naturelles de la région Nord-du-Québec.

Par cette entente, le Québec et les Cris conviennent d'une approche s'appuyant sur quatre principes :

- le respect des valeurs et du mode de vie traditionnel des Cris, de même que des préoccupations de développement durable ;
- l'autonomie et la prise en charge par les Cris de leur propre développement ;
- l'établissement d'une relation de partenariat entre le Québec et les Cris ;
- une volonté commune d'assurer un suivi systématique de l'entente et de régler les différends par le dialogue et la médiation.

Le gouvernement du Québec a également signé, en avril 2002, une entente de partenariat avec les Inuit qui habitent au nord du 55^e parallèle.

D'une durée de 25 ans, l'entente *Sanarrutik* s'appuie sur une relation de confiance édiflée au cours des dernières années entre le Québec et les Inuit. Elle vient sceller la volonté d'élaborer ensemble une vision commune du développement économique et communautaire, dans le respect de l'environnement.

Par cette entente, le Nunavik se dote des moyens nécessaires pour relever les défis qui l'attendent. Les Inuit prendront ainsi en charge davantage de responsabilités pour développer, en partenariat, le potentiel hydroélectrique, minier et touristique du Nunavik.

Ententes et racisme

Au delà des engagements réciproques des Cris, des Inuit et du gouvernement du Québec que je viens de vous décrire, il y a quelques éléments fondamentaux sur lesquels j'aimerais maintenant attirer votre attention.

Qui dit entente, dit compréhension, connaissance approfondie de son vis-à-vis et ouverture d'esprit. Pour s'entendre avec l'autre, il faut le comprendre, le connaître vraiment et faire preuve de discernement. C'est un des défis auquel ces nouvelles ententes nous convient.

Nous le constatons depuis un an, la mise en œuvre des nouvelles ententes permet aux travailleurs cris, inuit et québécois, aux hommes et femmes politiques, aux dirigeants d'entreprises, aux porte-parole gouvernementaux et aux représentants de divers organismes ou groupes d'intérêts d'être confrontés quotidiennement à l'application ardue d'une toute nouvelle approche. À tous les jours, ils doivent faire preuve de compassion, de patience, de tolérance, de respect mutuel, d'une meilleure connaissance de l'autre et de jugement pour véritablement établir une relation d'égal à égal. C'est l'établissement ensemble des bases les plus sûres qui soient pour contrer toute forme de racisme.

En signant des ententes de nation à nation avec les Cris et les Inuit, le Québec est résolument engagé dans cette voie de relation *d'égal à égal*. Les engagements de collaboration et de coopération que nous avons pris doivent maintenant trouver tout leur sens, ... « dans ce qu'on appelle communément, la vraie vie ! » À mon avis, ces comportements conduiront forcément nos

populations respectives à mieux se comprendre, se connaître et à mieux travailler ensemble.

Après plus de 25 ans de mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, nous sommes arrivés à maturité dans nos relations avec les Cris et les Inuit. Nous sommes donc mieux placés que jamais pour se faire confiance et pour renouveler nos relations en les appuyant sur de nouvelles valeurs.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le grand chef des Cris, le Dr. Ted Moses et moi, multiplions les rencontres pour faire la promotion de ces deux ententes. À Stockholm et à Johannesburg à l'été 2002 et plus tard, en novembre, nous avons effectué une tournée qui nous a menés à Londres, Paris, Strasbourg et Barcelone. Partout, nous avons reçu un accueil des plus chaleureux. Le Québec est maintenant considéré comme l'un des états les plus avancés en matière de reconnaissance et d'échanges avec les nations autochtones.

La sensibilisation et l'éducation

Malgré tous ces progrès, il reste encore beaucoup à faire pour contrer le racisme et les préjugés. La sensibilisation et l'éducation du public quant à la question autochtone sont, à cet égard, essentielles. Toutefois, ce rôle n'incombe pas qu'au gouvernement, mais à la société en général. Ce colloque en témoigne : nous sommes devant un défi collectif qu'il importe de relever ensemble.

Je sais que plusieurs organisations tentent des rapprochements. C'est le cas notamment des centres d'amitiés autochtones, dont il convient de saluer les efforts remarquables, qu'on retrouve à Montréal, Québec, Chibougamau, La Tuque, Senneterre et Val-d'Or.

Mais, il faut le reconnaître, bien des Québécois connaissent peu ou mal les réalités autochtones. Pour la majorité d'entre eux, Autochtones est synonyme de problèmes. On retient facilement les exemptions de taxes, mais on oublie les difficultés socio-économiques vécues dans les communautés. Voilà pourquoi il est de notre devoir, à tous — je pense particulièrement à ceux qui ont la chance de connaître les cultures autochtones — de sensibiliser, d'apprendre, de discuter et de faire découvrir aux Québécois des réalités, qui bien souvent, leur échappent.

Quelques spécialistes de la question, dont le géographe et grand spécialiste de la question nordique, M. Louis-Edmond Hamelin, ont proposé le concept de « *l'interculturalité* » afin d'améliorer la situation. Ce concept suppose l'acceptation de la différence des cultures, la déconstruction des référents biaisés des non-Autochtones envers des Autochtones et l'engagement des Autochtones eux-mêmes à participer au développement social. C'est une action qui dépasse la simple cohabitation : elle favorise les échanges sous toutes leurs formes, l'équité, la stabilité et le bon voisinage.

Cette approche proposée par M. Louis-Edmond Hamelin m'apparaît intéressante, car elle répond à des décisions conjointes, à une solidarité, à un respect du pluralisme culturel et à une fraternité. La conclusion d'ententes de nation à nation s'inscrit justement dans cette voie, la voie de l'humanisme. Il s'agit du meilleur moyen dont nous pouvons disposer comme gouvernement pour combattre fermement le racisme qui, bien souvent, prend sa source dans l'iniquité, la méconnaissance, les rumeurs et les stéréotypes.

Conclusion

Je crois qu'au Québec nous sommes conviés à relever un défi collectif d'une grande envergure en matière de respect envers les Autochtones. À la dépendance économique de ceux-ci, nous devons riposter par la participation

active des Autochtones au développement de leur territoire et du coup, à la création d'emploi. À la détresse sociale des jeunes, il faut répondre par l'espoir et par des gestes concrets. Face à la modernité, nous proposons le partenariat, l'intégration des préoccupations de développement durable et le respect du mode de vie traditionnel.

La voix de la négociation doit être entendue comme celle de la raison et celle-ci doit être menée de manière juste et équitable pour tous.

Le Québec est assez grand pour tout le monde. Les jeunes Autochtones, tout comme les jeunes Québécois, ont le droit à un avenir prospère dans leur milieu et nous avons tous le devoir d'y veiller.

Un territoire ne saurait se développer pleinement en laissant une partie de sa population s'enliser dans la marginalité. Il s'agit ici d'un défi qui est à la portée des Québécois et des Autochtones. Non seulement, je crois que nous sommes en mesure de relever ce défi là, mais je suis convaincu que nous en tirerons tous une grande fierté collective.

Merci de votre attention.